

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DU LAC

1. AUTORITE DOMANIALE :

Commune de SOUES (Hautes-Pyrénées), 26 rue André Fourcade, 65430 Soues

Tél : +33 5 62 33 07 29

Fax : 05 62 33 07 30

Courriel : mairie@soues.fr

Adresse internet : <http://www.soues.com>

2. OBJET : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation d'un local de restauration dans le local dénommé « restaurant du lac » (notamment article L. 2122-1-1. du Code général de la propriété des personnes publiques).

3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT : Le bâtiment à usage de restaurant pour « le restaurant du lac » ainsi que la terrasse attenante, situé au Lieudit « Le lac de Soues », 33 Boulevard Joliot Curie, seront mis à disposition de l'occupant de la commune. Le matériel et l'équipement présent (matériel de préparation, tables chaises...) pourront éventuellement être mis à disposition de l'occupant en fonction de la proposition du candidat.

L'autorisation d'occupation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la mise à disposition des biens. Cette durée pourra être expressément renouvelée une fois.

4. MODALITES FINANCIERES : En contrepartie de l'occupation du domaine public, l'occupant versera à la ville une redevance d'occupation du domaine public forfaitaire qui représente jusqu'au 1^{er} juillet 2022 un montant de 700€ mensuel. A compter du 1^{er} juillet 2022, il sera réévalué à l'aide de l'Indice des loyers commerciaux du 4^{ème} trimestre 2021.

5. PROCEDURE : La procédure de mise en concurrence à l'issue de laquelle sera choisi le titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public est une procédure *ad hoc*, et ne correspond pas aux procédures applicables aux marchés publics et aux concessions.

6. PRESENTATION DES PROPOSITIONS : Les propositions des candidats seront établies sur le dossier de consultation accompagné des documents demandés dans ledit dossier.

La commune de SOUES se réserve le droit de demander tout complément d'information et de procéder à une éventuelle négociation.

7. SELECTION DES PROPOSITIONS : L'autorisation d'occupation du domaine public sera conclue avec le candidat ayant présenté la meilleure proposition au regard des critères suivants :

- Qualité du projet d'exploitation : 70%
- Viabilité financière du projet : 30%

8. CONDITIONS ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Les propositions seront transmises :

- Soit par voie dématérialisée sur le site de la Dépêche légales à l'adresse : <http://www.ladepeche-legales.com/accueil.htm>
- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse postale mentionnée au point 1 ;
- Soit par dépôt contre récépissé auprès de la Mairie de SOUES – 26 rue André Fourcade – de 8h45 à 12h15 ou de 13h45 à 18h du lundi au jeudi et de 11h à 12h15 ou de 13h45 à 18h le vendredi ;

La date limite de remise des propositions : **30 septembre 2021 – 12h**